PETITES ANNONCES

F. LAUDUMEY & CO., Imprimeurs, No 24 rue de l'Union, entre Carondelet et St Charles, Nouvelle-Orléans, Louisiane.
Etiquettes de Pharmaciens, Imprimées et coupées depuis 25c. le mille. 13 mars—1 an

A VENDRE.

UN fonds d'épicerie à bas prix. S'adresser au bureau de l'ABEILLE. 28avril—7j

A VENDRE—Pharmacie—Une des plus belles et mieux achalandées du 20me District, faisant de bonnes affaires depuis plus de quarante ans. S'adresser à J. Durigneaud, notaire, 77 rue Bourbon. 23 avril—1 sem.

ANNONCES JUDICIAIRES

PAR LE MARSHAL DES ETATS-UNIS.

Mrs. Hannah Hill vs. Belden Hat Co., Limitd—Nos 11,091 et 11,092.

A LA COUR DE CIRCUIT DES ETATS-Unis, pour le District de l'Est de la Louisiane—En vertu de deux writs de fieri facias à moi adressés dans la susdite affaire, je vendrai au plus haut enchérisseur, le MARDI, 12me jour de mai 1891, à midi, sur les lieux, No 14 rue Magazine, en cette ville de la Nouvelle-Orléans, la propriété ci-après décrite, savoir:

Tout le fonds de marchandises contenant dans la bâtisse No 14 rue Magazine et 74 rue de la Commune, en cette ville, ledit fonds consistant d'un vaste assortiment de marchandises que possède généralement une maison de chapeaux Jubilage, et comprenant des chapeaux en feutre, en Lino et en paille pour hommes, garçons et enfants, et des pailles et des march-salises comme on en trouve dans le commerce des modes; Chapeaux garnis et non garnis et garnitures, malles, valises, etc., etc., ensemble avec les boîtes d'emballage et cabanes, etc.; le tout conformément à un inventaire en mon bureau."

Saisi dans la susdite affaire.
Conditions—Comptant.

Bureau du Marshal des Etats-Unis, Nouvelle-Orléans, le 30me jour d'avril 1891.

J. B. DONALLY, Marshal des Etats-Unis, District de l'Est de la Louisiane.
30avril—30 mai 10 13

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de George A. Oakes.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 32,822—Division D—Attendu que George A. Oakes a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu George A. Oakes, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
30 av—30—mai 5 9

Succession de Mme Rebecca C. L. Loef.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 32,641—Division B—Attendu que John B. Vinet, administrateur public, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Mme Rebecca C. L. Loef, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
30 avril—30—mai 5 9

Succession de Martin Wyss.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 31,297—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte présenté par Alice Wyss, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
30 avril—30—mai 5 9

Succession de Mme Christina Hum, brecht.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 32,776—Division E—Attendu que Frederick Loebrecht a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Mme Christina Hombrecht, décédée intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
26 av—26 30—mai 5

Succession de Barbara Sterle.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 31,640—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte présenté par Mme Johanna Bremer, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
21 avril—21 26 30

Succession de Rose E. L. Jung, femme de Morinville Guérin.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 32,723—Division C—Attendu que Morinville Guérin a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feue Rose E. L. Jung, femme de Morinville Guérin, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
21 avril—21 26 30

Succession de Joseph Wessing.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 32,695—Division E—Attendu qu'Elizabeth Rockner, veuve de Joseph Wessing, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Joseph Wessing, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
30 avril—30—mai 5 9

ETAT DE LA LOUISIANE, COUR CIVILE de la District pour la paroisse d'Orléans—No 30,798—Division B—Succession de David H. Syme—Attendu que Mme Mary A. Syme, femme de Frederick J. Syme, une résidente de la ville et de l'Etat de New York, représentée du mineur Sydney Allen Syme, a fait application à cette cour pour l'autorisation de prendre possession de et de transférer de l'Etat de la Louisiane la propriété appartenant au dit mineur.

Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner de donner les raisons dans les trente jours de la première publication de cet avis pourquoi l'application de la dite gardienne ne serait pas accordée.

Nouvelle-Orléans, le 2 avril 1891.
HODGES J. LAVERGNE, Député-Greffier.
2avril—30 m 30j

Succession de Mme Hermance Z. Brugier, Veuve de Romain Brugier.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 31,640—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte présenté par Mme Johanna Bremer, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
21 avril—21 26 30

Succession de Rose E. L. Jung, femme de Morinville Guérin.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 32,723—Division C—Attendu que Morinville Guérin a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feue Rose E. L. Jung, femme de Morinville Guérin, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
21 avril—21 26 30

E. A. Tyler vs Louis E. Tyler et ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 31,873—Division O—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte provisoire présenté par Louis E. Tyler, syndic des créanciers de cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour,
E. A. LUMINAIS, Greffier.
30 avril—30—mai 5 9

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de la District pour la Paroisse d'Orléans—No 32,756—Division "B"—M. Hottes & Co. et les membres individuels pour ses créanciers—Ordre de Cour—Que la cession des biens du pétitionnaire de la raison commerciale de Martin Hottes & Co., et Martin Hottes pris Andrew Stauder, individuellement et en tant membres de la dite raison sociale, est par le présent acceptée par la cour au bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue par devant John R. Leigh, notaire, en son bureau No 3 rue Carondelet, en cette ville, le LUNDI, 25me jour de mai 1891, dans le but de délibérer sur les affaires des dits pétitionnaires, d'être un syndic et de voter sur la réduction des dettes, et de voter sur toutes autres affaires qui pourraient leur être soumises; et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens des dits insolvables soient suspendues; et que H. H. Bryan, avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents.

Nouvelle-Orléans, 22 avril 1891.
(Signé) FRED. D. KING, Juge.
Pour copie conforme:
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
23 avril—3 f au 25 mai

E. A. Tyler vs Louis E. Tyler et ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 31,873—Division O—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte provisoire présenté par Louis E. Tyler, syndic des créanciers de cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour,
E. A. LUMINAIS, Greffier.
30 avril—30—mai 5 9

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de la District pour la Paroisse d'Orléans—No 32,758—Division "B"—M. Hottes & Co. et les membres individuels pour ses créanciers—Ordre de Cour—Que la cession des biens du pétitionnaire de la raison commerciale de Martin Hottes & Co., et Martin Hottes pris Andrew Stauder, individuellement et en tant membres de la dite raison sociale, est par le présent acceptée par la cour au bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue par devant John R. Leigh, notaire, en son bureau No 3 rue Carondelet, en cette ville, le LUNDI, 25me jour de mai 1891, dans le but de délibérer sur les affaires des dits pétitionnaires, d'être un syndic et de voter sur la réduction des dettes, et de voter sur toutes autres affaires qui pourraient leur être soumises; et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens des dits insolvables soient suspendues; et que H. H. Bryan, avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents.

Nouvelle-Orléans, 22 avril 1891.
(Signé) FRED. D. KING, Juge.
Pour copie conforme:
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
23 avril—3 f au 25 mai

Tirage de la Loterie de l'Etat de la Louisiane.

POUR LE 30 AVRIL, 1891, NO 282 No 200
Tirages à midi, E. S. T.

4	37	15	10	3	12
7	14	34	57	58	11
27					

Les tirages ci-dessus, publiés dans tous les principaux journaux, se font en public et régulièrement dans les salons de la Compagnie.

En témoignage nous apposons notre signature
(Le 29 avril 1891—4 heures P. M.
J. A. A. RODRIGUE,
W. F. PINCKARD,
DAN. A. WILSON,
Commissaires.

Les plans de nos tirages quotidiens peuvent être vus en tout temps dans toutes nos agences.

A TTRAIT SANS PRECEDENT

Plus d'Un Million distribué.

L.S.L.

Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane.

Incorporée par la Législature, dans un but de charité et pour aider au développement de l'enseignement public, et sa franchise a été reconnue comme faisant partie de la présente Constitution d'Etat de 1879, par un vote populaire énorme.

Devant continuer jusqu'au 1er janvier 1895.

Les grands tirages extraordinaires ont lieu semestriellement (Juin et Décembre) et les **grands tirages à numéros ditaqués** ont lieu tous les autres dix mois de l'année, et sont tous tirés en public, à l'Académie de Musique de la Nouvelle-Orléans.

Renommée depuis vingt ans, par l'intégrité de ses tirages et le prompt paiement des lots, attestés ainsi qu'il suit:

Nous déclarons, par les présentes, que nous présidons à tous les tirages mensuels et extraordinaires de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages qui, nous en donnons l'assurance, ont lieu avec la plus grande honnêteté, la plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis-à-vis de toutes les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir, dans ses annonces, de ce certificat, auquel nous joignons le fac-simile de nos signatures.

G. T. BEAUREGARD.
JAS. A. EARLY.
Commissaires.

GROS LOT: $300,000

100,000 Numéros dans l'Urne

LISTE DES LOTS:

1 Lot de	$300,000, soit	$300,000
1 Lot de	100,000, "	100,000
1 Lot de	50,000, "	50,000
1 Lot de	25,000, "	25,000
2 Lots de	10,000, "	20,000
5 Lots de	5,000, "	25,000
125 Lots de	1,000, "	25,000
100 Lots de	500 "	50,000
200 Lots de	300, "	60,000
500 Lots de	200, "	100,000

PRIX D'APPROXIMATION

100 Lots de.. $500, soit... $50,000
100 Lots de... $300, " 30,000
100 Lots de... $200, " 20,000

PRIX TERMINAUX.

999 Lots de $100, soit... $99,900
999 Lots de $100, " 99,900

3,134 Lots se montant à.... $1,054,600

PRIX DU BILLET:

Entier, $20; Demi, $10; Quart, $5; Dixième, $2; Vingtième, $1.

Prix pour les clubs, 55 fractions de billets de $1 pour $50.

TAUX SPECIAUX POUR LES AGENTS

AGENTS DEMANDÉS PARTOUT.

IMPORTANT.

ENVOYEZ L'ARGENT PAR L'EXPRESS A NOS FRAIS.

PAS MOINS DE CINQ PIASTRES,

Sur lesquelles nous prélèverons tous les frais et nous payons d'avance les frais d'express sur les **BILLETS** et les **ARGENTS DE 1 LOTS**, envoyés à nos correspondants.

Adresser à **PAUL CONRAD,**
Nouvelle-Orléans, La.

Bonnes Publicité en plein et faites la signature lisible.

Le Congrès ayant passé des lois défendant le service de la malle à TOUTES LES Loteries, nous nous servons des Compagnies d'Express pour répondre à nos correspondants et pour envoyer les billets, jusqu'à ce que les Tribunaux aient reconnu **Nos Droits comme Institution d'Etat.** Les autorités postales maintenant continuent à livrer toutes lettres **ORDINAIRES** adressées à Paul Conrad, mais ne lui feront pas parvenir les lettres **ENREGISTRÉES** à son adresse.

Les listes officielles des lots seront envoyées sur demande à tous les agents de localités après chaque tirage en nombre voulu, par Express, **sans frais aucuns.**

ATTENTION.—La charte actuelle de la Compagnie de la Loterie de l'Etat de la Louisiane qui fait partie de la Constitution de l'Etat et qui en vertu d'un arrêt de la Cour Suprême des Etats-Unis, est un contrat inviolable entre l'Etat et la Compagnie de la Loterie, demeurera en vigueur envers et contre tout, **CINQ ANS DE PLUS, JUSQU'EN 1895.**

La Législature de la Louisiane qui s'est ajournée le 16 juillet a voté à une majorité des deux tiers dans chaque Chambre pour soumettre au peuple, à une élection qui aura lieu la Loterie serait continuée de 1895 à 1910. L'impossibilité générale est que **LE PEUPLE SERA FAVORABLE A CETTE CONTINUATION.**

N. B.—Les billets pour le tirage du mois d'Avril, et les tirages suivants, porteront la signature de son nouveau président PAUL CONRAD.

ANNONCES JUDICIAIRES

Succession de Mme Rebecca C. L. Loef.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 32,641—Division B—Attendu que John B. Vinet, administrateur public, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Mme Rebecca C. L. Loef, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
30 avril—30—mai 5 9

Succession de Martin Wyss.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 31,297—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Alice Wyss, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
30 avril—30—mai 5 9

Succession de Mme Christina Humbrecht.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 32,776—Division E—Attendu que Frederick Loebrecht a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Mme Christina Hombrecht, décédée intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour,
E. A. LUMINAIS, Greffier.
26 av—26 30—mai 5

Succession de Barbara Sterle.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 31,640—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Mme Johanna Bremer, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
21 avril—21 26 30

Succession de Joseph Wessing.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 32,695—Division E—Attendu qu'Elizabeth Rockner, veuve de Joseph Wessing, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Joseph Wessing, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
30 avril—30—mai 5 9

ETAT DE LA LOUISIANE, COUR CIVILE de la District pour la paroisse d'Orléans—No 30,798—Division B—Succession de David H. Syme—Attendu que Mme Mary A. Syme, femme de Frederick J. Syme, une résidente de la ville et de l'Etat de New York, représentée du mineur Sydney Allen Syme, a fait application à cette cour pour l'autorisation de prendre possession de et de transférer de l'Etat de la Louisiane la propriété appartenant au dit mineur.

Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner de donner les raisons dans les trente jours de la première publication de cet avis pourquoi l'application de la dite gardienne ne serait pas accordée.

Nouvelle-Orléans, le 2 avril 1891.
HODGES J. LAVERGNE, Député-Greffier.
2avril—30 m 30j

Succession de Mme Hermance Z. Brugier, Veuve de Romain Brugier.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 31,640—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Mme Marie Elisa Roux, exécutrice testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément aux dits compte et testament.

Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
21 avril—21 26 30

AVIS AUX CREANCIERS

ETAT DE LA LOUISIANE.—COUR CIVILE de la District pour la paroisse d'Orléans—No 32,756—Division "B"—M. Hottes & Co. et les membres individuels pour ses créanciers—Ordre de Cour—Que la cession des biens du pétitionnaire de la raison commerciale de Martin Hottes & Co., et Martin Hottes pris Andrew Stauder, individuellement et en tant membres de la dite raison sociale, est par le présent acceptée par la cour au bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue par devant John R. Leigh, notaire, en son bureau No 3 rue Carondelet, en cette ville, le LUNDI, 25me jour de mai 1891, dans le but de délibérer sur les affaires des dits pétitionnaires, d'être un syndic, voter pour ou contre la demande du pétitionnaire pour sa décharge et sur toutes autres affaires qui pourraient leur être soumises, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du dit pétitionnaire soient suspendues; et que H. C. Elliott, Esq., avocat, soit nommé pour représenter dans cette affaire les créanciers absents.

Nouvelle-Orléans, 29 avril 1891.
(Signé) THOS. C. W. ELLIS, Juge.
Pour copie conforme:
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
29 avril—30 m 30 mai

VENTES PAR LE CONSTABLE.

William Vocelle vs John F. Vairin, Jr.

DEUXIEME COUR DE CITE DE LA NOUVELLE-Orléans—No 14,357—Ordre de fieri facias à moi délivré par l'Honorable Cour Civile de la Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, sur les lieux dernièrement occupés par le défendeur, dans cette affaire, No 157 rue Magnolia, entre St-Charles et Carondelet, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 2 mai 1891, à 11 heures A. M., de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un coffre-fort, une table de pharmacie, un lot de jeans, une table de roulette, un sideboard, quinze tableaux, vingt-quatre chaises, trois tabourets, deux tables rondes, un lot de toile cirée, un lot de nattes en coco et quatre cracheoirs, etc. etc.

Saisi dans l'affaire ci-dessus, d'après inventaire enregistré en mon bureau.

Conditions—Comptant sur les lieux.

P. A. D. FORTIER,
Constable de la Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans.
29 avril—30 mai 4 9

VENTES PAR LE SHERIFF.

ANNONCE JUDICIAIRE

Vente du contenu, installations, etc., d'une buvette de première classe, meubles, hall, comptoirs, ustensiles, etc.

E. J. Zoeringer vs ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 32,707—En vertu d'un writ de fieri facias en date du 24 avril 1891, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, aux lieux et aux heures désignés, le MERCREDI, 6 mai 1891, à 10 heures A. M., de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Au local, No 116 rue Commune.

1° Tout le contenu, installations etc., de la buvette connue comme le "Sazarac," consistant d'un grand assortiment de liqueurs, vins, whiskey, vaisselle, verrerie installations de buvette, comptoir, miroirs, meubles, etc., conformément à un inventaire.

2° La terme non expiré du bail du dit local, connu comme le "Sazarac Saloon," loué à raison de $250 par mois, payable mensuellement expirant le 30 septembre 1891, et en cas que le dit bail ne rapporte pas une prime, alors une offre pour le droit d'occupation du dit local à partir du jour de la vente jusqu'au 30 septembre 1891.

3° Un lot de comptes à recevoir, etc., d'après une liste déposé en mon bureau.

Conditions—Comptant sur les lieux.

CHAS. W. DROWN,
Sherif Civil de la Paroisse d'Orléans.
25 avril—23 29—mai 2 6

ANNONCE JUDICIAIRE

Maurice J. Hart vs E. E. Dreyfous.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 5,809.—En vertu d'un alias writ de fieri facias contre le plaignant Maurice J. Hart et en faveur de Joseph Frombherz, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 30 mai 1891, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre situé dans le Quatrième District de cette ville désigné par le No Seize de l'Ilet No Vingt-et-un sur un vieux plan et Ilet No Quarante-six sur un nouveau plan, étant bornés par les rues St-Thomas, Sixième, Chippewa et Septième le dit lot de terre mesurant trente-huit pieds de face à la rue Sixième, sur cent vingt-cinq pieds de profondeur et ces présents ne forment du lot No Seize que les dits plans. Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges y appartenant; la dite propriété portant les numéros municipaux 27 et 27 rue Sixième. Ensemble avec Trente-et-une actions du Fonds capital de la Banque des Citoyens de la Louisiane, attachées à la dite propriété.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Termes et Conditions—Comptant pour payer et satisfaire la réclamation du plaignant, disons la somme de sept cent treize piastres, avec 10 0/0 d'intérêt par an sur $165 à partir du 1er avril 1882 et avec 8 0/0 d'intérêt par an sur neuf versements partiels sur contributions de $62 chacun; intérêt sur chacun doit être calculé respectivement du 1er du centre des années 1881 à 1889, inclusivement, et les frais et charges de procès et de la vente et les taxes d'Etat et de ville dues sur la dite propriété. L'acquéreur en outre assumera le solde de la dette du fonds capital hypothéqué pour cinq mille-deux cent trente-deux piastres ($5,232) qui n'est pas encore due, mais qui est sujette à être réclamée sous la charte et les lois de la Banque des Citoyens de la Louisiane; l'acquéreur en outre assumera toutes les obligations et responsabilités d'un actionnaire de la Banque des Citoyens de la Louisiane, sous sa charte et ses lois; et à balance, s'il y en a, du prix d'adjudication, comptant.

CHAS. W. DROWN,
Sherif Civil de la Paroisse d'Orléans.
27 avril—27—4 11 18 25 30 mai

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'une moitié d'intérêt indivis dans des propriétés de valeur du premier district.

Bernard Kloiz vs Charles Macready et al.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 6,551.—En vertu d'un writ de fieri facias contre le plaintif, Bernard Kloiz, et en faveur de la succession de Margaret Haugherty et à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 2 mai 1891, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Tous les droits, titres et intérêts de John J. Lerch, à la propriété suivante, savoir:

Un certain lot de terre avec les bâtisses, etc., dans l'Ilet borné par les rues Union, Bagatelle, Grande Hommes et Craps, Troisième District, mesurant mesure pleine, cinquante pieds de face à la rue Union sur cent quarante-cinq pieds de profondeur, entre lignes parallèles, 25 particulièrement sous ma fruit à vie de la dite propriété d'après un jugement de la Cour Civile de District, rendu le 13 novembre 1890, dans la succession de Mme Margaret Dahler, épouse de John J. Lerch, No 31,341, Division D.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

CHAS. W. DROWN,
Sherif Civil de la Paroisse d'Orléans.
31mars—1 2 avril 7 14 21 28—mai 2

VENTES A L'ENCAN.

PAR ROBINSON & UNDERWOOD.

ANNONCE JUDICIAIRE

Continuation de LA GRANDE VENTE.

Tout le Contenu de L'Etablissement de feu Mme Chas Potthoff, No 96 rue du Camp.

Consistant en Huiles, Peintures, Brosses, Vernis, Vitrines, etc., Comptes à recevoir et Comptes ouverts.

Succession de Mme Charles Potthoff.

No 29,859—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR ROBINSON & UNDERWOOD—W. C. H. Robinson, encanteur—Bureau 104 rue Commune—MARDI, 30 avril 1891, à 11 heures A. M., au No 96 rue du Camp, en vertu d'un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile du District pour la paroisse d'Orléans, en date du 14 avril 1891, il sera vendu à l'encan:

Tout le contenu du dit magasin d'huiles, peintures, brosses, vernis, etc., comptes à recevoir, et comptes ouverts.

Le tout conformément à un inventaire enregistré.

Conditions—Comptant.
18 avril—18 21 25 29 30

PAR HOEY & O'CONNOR.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Maison de résidence élégante avec vaste terrain, No 299 rue Jackson coin Brainard.

Et cottage avec carré d'ilet à Carrollton.

A l'encan, à crédit ou comptant.

Succession de Mme Margaret W. McComb, Veuve de Henri T. Bartlett.

No 31,817—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR, Nicholas J. Hoey, encanteur—Bureau No 17 rue Carondelet—SAMEDI, 2 mai 1891, à midi, à la Bourse des Encanteurs, 74 rue St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Honorable Thos. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, date du 27 avril 1891, il sera vendu à l'encan:

1° La belle maison de résidence No 299 rue Jackson, dans le Quatrième District, carré d'ilet borné par les rues Jackson, Brainard, Baronne et Joséphine. Le terrain mesure 83 pieds 4 pouces de façade rue Jackson, sur 152 pieds de profondeur et de façade rue Brainard. La maison a un grand corridor, grand salon, petit salon, plusieurs chambres, chambre à coucher, gaz et installation, écurie à carrière. Tout le confort, tous les agréments, et sont et conviendraient à une grande famille. La propriété est située dans un des meilleurs quartiers de la ville. Possession et loyer réservés jusqu'au 1er juillet 1891. Les billets pour visiter les lieux doivent s'obtenir des encanteurs.

2° Le carré d'ilet à Carrollton. Sentier 3 Ilet de cette ville, borné par les rues Upperline, Jackson, Plum et Quatrième ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent. Le dit carré se compose de quatorze terrains mesurant 75 pieds 7 pouces et les ressources sont celles des plans qui seront exhibés au moment de la vente. Les améliorations consistent d'une maison de résidence à un étage avec galerie, avant corridor, onze chambres en tout, écurie, etc., terrain plantés d'arbres fruitiers.

Conditions—Un tiers au plus comptant, à l'option de l'acquéreur, et le reste en deux ans de l'achat à un et deux ans de crédit, payable en sommes égales, avec intérêt à 7 pour cent par an à partir du 1er juillet 1891, pour la propriété rue Jackson, et à partir du jour de la vente pour la propriété à Carrollton, avec privilège de garantie par lien et privilège du vendeur, et hypothèque spéciale sur la propriété vendue, transfert de la police d'assurance, et toutes les clauses usuelles de sécurité. Les acquéreurs assumeront paiement des taxes de 1891 en sus du prix d'adjudication et un dépôt de dix pour cent comptant au moment de la vente.

Actes de vente aux frais des acquéreurs par-devant Wm. Morgan Gurley, notaire.
29 mars—29—avril 18 15 22 29—mai 2

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cottage rue Girod, entre les rues Camp et Magasins, à l'encan.

Succession de John L. Sterry.

No 10,268—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey, encanteur—Bureaux, No 17 rue Carondelet—SAMEDI, 30 mai 1891, à midi, à la Bourse des Encanteurs, en vertu d'un ordre de l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, daté et signé le 24 avril 1891, il sera vendu à l'encan:

Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans l'Ilet borné par les rues Gravier, Camp et Magazine, désigné par le No 18 et mesurant 25 pieds de face à la rue Girod sur 120 pieds 3 pouces de profondeur, entre lignes parallèles, borné sur le côté vers la rue Camp et au fond par une allée commune au dit lot et autres.

Termes de la vente.—Un tiers au plus comptant, la balance à un et deux ans de crédit en billets de l'acquéreur avec 8 pour cent d'intérêt par an et toutes les clauses de garantie usuelles, 10 0/0 devront être payés comptant sur les lieux et l'acquéreur assumera les taxes de 1891 en sus du prix de l'enchère.

Actes de vente aux frais de l'acquéreur.

Ce vente aux frais de l'acquéreur.
Bernard, notaire, aux frais de l'acquéreur.
19 avril—19 26—mai 3, 10, 17 23

PAR W. I. HODGSON & FILS

ANNONCE JUDICIAIRE.

UN JOLI COTTAGE DOUBLE

Nos 109 et 109 1/2 Avenue Jackson.

Entre les rues Annonciation et Chippewa

Dans l'affaire de

John C. McGee et als vs Anna E. Burns et als.

Vente pour un partage.

A un long crédit. A l'encan.

PAR W. I. HODGSON & SON.—W. I. Hodgson, encanteur—Bureau No 13 rue Carondelet—SAMEDI, 23 mai 1891, à midi à la Bourse des Encanteurs, 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et l'Allée Commerciale, dans le Premier District de cette ville en vertu de et conformément à un jugement et un ordre de l'Hon. T. W. C. Ellis, juge de la Cour Civile de District de la paroisse d'Orléans, rendus le 29 mars 1891, et signés le 2 avril 1891, Dossier No 32,484, dans l'affaire de John C. McGee et als vs Anna E. Burns et als, pour opérer un partage, il sera vendu à l'encan—

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'Ilet borné par l'Avenue Jackson, les rues Annonciation, Annunciation et Chippewa, désigné par le No 10, lequel mesure, suivant mesure française, 30 pieds de face à l'Avenue Jackson, sur une profondeur de 120 pieds, ou en mesure anglaise no 31 pieds, 11 pouces et 6 lignes de face à l'Avenue Jackson sur une profondeur de 127 pieds 10 pouces et 5 lignes, toutes plus ou moins, d'après un plan qui peut être vu à l'encan droit de la vente.

Les conditions comprennent **un joli et confortable cottage double en bois et couvert en ardoises** ayant de chaque côté 5 chambres, bagnes, citerne, allées et cours pavées, **etc., etc. tout en bon état**, et donnant un loyer de $13 par mois pour chaque côté et comme comme les Nos 109 et 109 1/2 Avenue Jackson.

Termes et conditions.—Un tiers ou plus comptant, la balance à un et deux